

MUNICIPALITÉ DE ST-PIERRE-DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD
SESSION ORDINAIRE
TENUE LE LUNDI 07 DÉCEMBRE 2015

SESSION ORDINAIRE du conseil de la Municipalité de St-Pierre de la Rivière du sud tenu à la Mairie **Lundi le 07 DÉCEMBRE 2015 à 20:00 heures** à laquelle assemblée sont présents :

Les élus suivants :

- **Monsieur Alain Fortier Maire**
- **Madame Marie Claude Fortin**
- **Monsieur Christian Collin**
- **Monsieur Daniel Dionne**
- **Madame Francine Hamel**
- **Monsieur Claude Fiset**
- **Madame Annie Vézina**

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Alain Fortier Maire.

Est aussi présente, Karine Lachance Dir, gén. Secrétaire-trésorière.

Ouverture de l'assemblée

Le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes dans la salle et constate le quorum

15-12-145 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MARIE-CLAUDE FORTIN
APPUYÉ PAR MONSIEUR CHRISTIAN COLLIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que modifié avec varia ouvert jusqu'à la fin.

Adopté

15-12-146 Adoption des procès-verbaux

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME ANNIE VÉZINA
APPUYÉ PAR MADAME FRANCINE HAMEL
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

Que les procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le Lundi 02 novembre 2015, soit adopté après présentation par la directrice générale, secrétaire trésorière;

Adopté

CORRESPONDANCE

RAPPORTS ET COMITÉS

TRÉSORERIE

15-12-147 Présentation des comptes

Je soussigné certifie par la présente qu'il y a des fonds de disponibles pour les fins pour lesquelles le Conseil projette les dépenses ci-après décrites.

Karine Lachance Dir, gén. Secrétaire-trésorière.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR CHRISTIAN COLLIN
APPUYÉ PAR MONSIEUR DANIEL DIONNE
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

Que le Conseil approuve le paiement des factures dont les déboursés sont pour un total de : 159 225.99\$ et dont l'énumération suit :

les références	CPF1500993	à CPF1501112
les chèques	C 1500367	à C 1500404
les chèques manuel	M 1500037	à M 1500039
Paiement Accès-D	L 1500209	à L 1500234

Adopté

15-12-148 **Dépôt des état comparatifs des revenus et dépenses**

CONSIDÉRANT que le directeur général , secrétaire-trésorier doit conformément à l'article 176.4 C.M. déposer un rapport comparatifs des revenus et dépenses

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR CLAUDE FISET
APPUYÉ PAR MADAME FRANCINE HAMEL
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

Que les membres du Conseil municipal de St-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud, reconnaissent avoir reçu et pris connaissance du rapport semestriel prévu au Code Municipal.

Adopté

15-12-149 **Redistribution et ré affectation du budget 2015**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR CHRISTIAN COLLIN
APPUYÉ PAR MONSIEUR CLAUDE FISET
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE Le budget pour l'année 2015 soit rééquilibré de la manière suivante :

Les postes budgétaires dont les prévisions ont été dépassés sont comblés par les sommes disponibles aux postes budgétaires ayant des surplus ; advenant que les sommes ainsi récupérées soient insuffisantes les sommes dont a besoin pour équilibrer le budget seront affectées à partir du surplus non affecté disponible.

Adopté

15-12-150 **Paiement des comptes au cours du mois de décembre 2015**

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MARIE-CLAUDE FORTIN
APPUYÉ PAR MADAME ANNIE VÉZINA
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la secrétaire-trésorière est autorisé à payer les comptes sur réception au cours du mois de décembre 2015

Adopté

15-12-151 **Avis de motion pour adoption du règlement de taxation pour l'année financière 2016**

Avis est par les présentes donné par MADAME FRANCINE HAMEL qu'il sera présenté pour adoption lors d'une prochaine assemblée, un règlement décrétant l'imposition de taxes à l'évaluation, des tarifs de compensation pour services ainsi que des mesures administratives pour l'exercice financier 2016.

15-12-152 **Salaires pour l'année 2016**

CONSIDÉRANT que chaque année la municipalité doit établir au mois de décembre les salaires des employés et élus pour l'année suivante;

En conséquence :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DANIEL DIONNE
APPUYÉ PAR MONSIEUR CHRISTIAN COLLIN
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE pour l'année 2016 le salaire des élus sera majoré de 2. % ; celui des employés dont le salaire n'est pas établi par la politique salariale sera majoré de 2. %.

Pour les autres employés la convention lors de leur embauche et l'échelle établie par la politique salariale s'applique.

Le salaire horaire attribué à l'employé chargé de l'assainissement des eaux sera de 0.95\$ l'heure

Adopté

15-12-153 **Participation au Transport Adapté du Vieux Quai**

CONSIDÉRANT Que la municipalité de St-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud, a conclue une entente avec l'organisme sans but lucratif « Transport adapté Vieux Quai » afin de voir à la gestion du service et des ressources financières pour le transport de personnes handicapées.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de reconduire cette entente pour l'année 2016;

En conséquence :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR CLAUDE FISET
APPUYÉ PAR MADAME ANNIE VÉZINA
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité de St-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud renouvelle l'entente avec l'organisme sans but lucratif « Transport adapté Vieux Quai » pour l'année 2016 et accepte de verser la somme de 2500.00\$ comme contribution pour l'année 2016.

Adopté

15-12-154 Résolution établissant les dates des séances ordinaires du Conseil pour l'année 2016

CONSIDÉRANT que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

En conséquence :

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MARIE-CLAUDE FORTIN
APPUYÉ PAR MONSIEUR CHRISTIAN COLLIN
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2016, qui se tiendront le jour désigné pour chaque mois et qui débuteront à 20h00 ;

Réunions du conseil 2016

	Conseil
Janvier	Lundi 4 janvier
Février	Lundi 1 février
Mars	Lundi 7 mars
Avril	Lundi 4 avril
Mai	Lundi 2 mai
Juin	Lundi 6 juin
Juillet	Lundi 4 juillet
Août	Lundi 1 août
Septembre	Mardi 6 septembre
Octobre	Lundi 3 octobre
Novembre	Lundi 7 novembre
Décembre	Lundi 5 décembre

Adopté

15-12-155 Approbation du budget de la RIGMRIM

CONSIDÉRANT que la Régie Intermunicipale de Gestion des matières résiduelles de L'Islet-Montmagny a présenté pour approbation ses prévisions budgétaires pour l'année 2016

En conséquence :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DANIEL DIONNE
APPUYÉ PAR MONSIEUR CLAUDE FISET
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité de St-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud approuve le budget présenté par la Régie Intermunicipale de Gestion des matières résiduelles de l'Islet-Montmagny pour 2016.

Adopté

15-12-156 Contrat d'entretien du local des loisirs et de la patinoire pour la saison 2015-2016

CONSIDÉRANT que chaque année la municipalité accorde un contrat de service d'entretien du local des loisirs et de la patinoire pour la saison d'hiver ;

En conséquence :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR CHRISTIAN COLLIN
APPUYÉ PAR MADAME MARIE-CLAUDE FORTIN
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Municipalité de St-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud accorde le contrat de service pour l'entretien du local des loisirs et de la patinoire pour la saison 2015-2016 à Monsieur Mario Massé

QUE le contrat débutera le 14 décembre 2015

QUE la somme versée sera 380.\$ semaine lorsque la patinoire est accessible et 190.\$ lorsqu'il n'y a pas de patinoire.

QUE Monsieur Daniel Dionne Conseiller ainsi que la Directrice-générale sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité le contrat de service.

Adopté

15-12-157 **Date d'adoption du budget 2016**

Considérant que conformément à l'article 954 du Code municipal le Conseil doit adopter un budget pour l'année financière 2016;

En conséquence :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR CHRISTIAN COLLIN
APPUYÉ PAR MADAME FRANCINE HAMEL
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

Que la séance extraordinaire du Conseil au cours de laquelle le budget pour l'année financière 2016 de la municipalité sera adopté se tiendra le lundi 21 décembre 2015.

Adopté.

15-12-158 **Paiement à Construction B.M.L. Division de Sintra Rang Nord et rue Principale**

CONSIDÉRANT les contrats accordés à B.M.L. division Sintra pour la réfection du Rang Nord phase II; et le pavage de la rue Principale;

CONSIDÉRANT les demandes de paiement ;

CONSIDÉRANT les recommandations de Roche pour le paiement final de chacun des contrats accordés;

En conséquence

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DANIEL DIONNE
APPUYÉ PAR MONSIEUR CLAUDE FISET
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la municipalité de St-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud, verse à B.M.L. division de Sintra en paiement de la recommandation final

a) Pour les travaux du rang Nord phase II, la somme de 19,602.86\$ taxes incluses est versé.

b) Pour les travaux de pavage de la rue Principale, la somme de 12 546.98\$ taxes incluses est versé.

Adopté.

15-12-159 **Paiement à Construction B.M.L. Division de Sintra Rang coteau Sud**

CONSIDÉRANT le contrat accordé à B.M.L. division Sintra pour la réfection du Rang Coteau Sud;

CONSIDÉRANT la demande de paiement;

En conséquence

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME ANNIE VÉZINA
APPUYÉ PAR MADAME MARIE-CLAUDE FORTIN
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la municipalité de St-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud, verse à B.M.L. division de Sintra en paiement de la recommandation no 1, la somme de 266 095.76\$ taxes incluses est versé.

Un montant de 29 566.20\$ représentant 10% du coût total des travaux est retenu dans le cadre de ce contrat.

Adopté.

15-12-160 **Banque de temps supplémentaire**

CONSIDÉRANT que les employés doivent faire des heures supplémentaires à l'occasion;

CONSIDÉRANT que cela entraîne une banque d'heure;

En conséquence

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR CHRISTIAN COLLIN
APPUYÉ PAR MADAME FRANCINE HAMEL
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la municipalité de St-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud, limite la banque de temps supplémentaire accumulé à un maximum de 40 heures par employé, l'excédentaire sera automatiquement payé à l'employé.

Adopté.

15-12-161 **Contribution à des organismes**

CONSIDÉRANT la demande de l'école des Tilleuls pour l'acquisition d'un nouveau réfrigérateur;

En conséquence

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME ANNIE VÉZINA
APPUYÉ PAR MADAME MARIE-CLAUDE FORTIN
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la municipalité de St-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud, accepte de fournir un nouveau réfrigérateur au montant de 804.81\$ taxes incluses

à l'école des Tilleuls.

Adopté.

15-12-162 Commandite au Club d'astronomie Le Ciel étoilé

CONSIDÉRANT la demande du Club d'astronomie Le Ciel étoilé;

CONSIDÉRANT la tenue du congrès provincial de la FAAQ dans la Région

En conséquence

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR CHRISTIAN COLLIN
APPUYÉ PAR MONSIEUR DANIEL DIONNE
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la municipalité de St-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud accepte de verser un montant de 500\$ pour défrayer certaines dépenses reliées au congrès.

Adopté

15-12-163 Création d'un parc pour le Ciel étoilé

CONSIDÉRANT que le terrain où sont situés les activités du Club d'astronomie le ciel étoilé Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud est la propriété de la municipalité de St-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud;

En conséquence

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MARIE-CLAUDE FORTIN
APPUYÉ PAR MONSIEUR CHRISTIAN COLLIN
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Municipalité de St-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud désigne le terrain comme étant le Parc étoilé de St-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud.

Adopté.

15-12-164 Participation à un souper bénéfique

CONSIDÉRANT la demande de la Fondation de L'Hôtel Dieu de Montmagny pour participer à son souper bénéfique annuel;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME FRANCINE HAMEL
APPUYÉ PAR MADAME ANNIE VÉZINA
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la municipalité de St-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud participe à l'activité de la Fondation de l'Hôtel Dieu de Montmagny en se procurant deux cartes pour la somme total de 160\$

Adopté.

PÉRIODE DE QUESTIONS

15-12-165 Levée de l'assemblée

A : 20h46

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR CHRISTIAN COLLIN
APPUYÉ PAR MADAME MARIE-CLAUDE FORTIN
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

Que l'ordre du jour étant épuisé, la séance soit levée.

Adopté

Alain Fortier Maire

Karine Lachance Dir, gén. Sec-très.